



IV.
DOSSIER SPÉCIAL:
DIX ANS DE RECHERCHE
PHILANTHROPIQUE
EN SUISSE

Le Centre d'études de la philanthropie en Suisse de l'Université de Bâle a dix ans

Contribution d'auteur du prof. Dr Georg von Schnurbein

Le Centre d'études de la philanthropie en Suisse de l'Université de Bâle (CEPS) a été lancé il y a dix ans. Par ses travaux orientés vers une large compréhension de la philanthropie, il est devenu un carrefour important entre la science et la pratique.

Lorsque le CEPS a été fondé en 2008 à l'Université de Bâle, il n'y avait que quatre autres centres de recherche philanthropique en Europe. Lorsque les directeurs des centres de recherche philanthropique se sont réunis à Paris l'an dernier, ils étaient plus d'une vingtaine. Ces chiffres illustrent à eux seuls la vitesse à laquelle ce domaine s'est développé au cours des dix dernières années.

Une initiative de SwissFoundations

La création du CEPS est le fruit d'une procédure plutôt inhabituelle. Au printemps 2007, dans le cadre d'un appel d'offres, SwissFoundations a invité quatre universités suisses à solliciter un financement de démarrage pour un « Centre de compétence dédié à la philanthropie et aux fondations ». Cette procédure présentait deux avantages majeurs : d'une part, les universités devaient s'engager clairement à l'avance dans le projet ; d'autre part, sur la base du dossier de demande, on disposait d'un concept de mise en œuvre mature permettant d'éviter tout retard au démarrage, après la fondation du centre. C'est ainsi que le CEPS a pu mettre en place un premier stage de formation continue quelques mois seulement après son lancement. Le choix de l'Université de Bâle est lié à l'engagement de la direction de l'université, ainsi qu'à la teneur des programmes couvrant un large spectre du domaine philanthropique. Avec SwissFoundations comme organisateur et un consortium de six fondations au départ, puis neuf par la suite, la structure juridique s'est avérée être un concept viable pour garantir l'indépendance scientifique du CEPS.

Une approche interdisciplinaire de la recherche

En termes de contenu, le CEPS s'est toujours orienté vers une large compréhension du concept de philanthropie et de l'interdisciplinarité que cela recouvre. La philanthropie se définit pour nous simplement comme « toute action volontaire d'ordre privé ayant un but d'utilité publique ». Cela englobe non seulement les fondations et les grands donateurs, mais également tout type de soutien, que ce soit sous forme de bénévolat, de dons, de prestations en nature ou de connaissances. Cela signifie que la philanthropie est un phénomène qui englobe toute la société et ne peut se réduire aux classes aisées ou à un

simple geste de générosité. Les travaux de recherche du CEPS couvrent toute une variété d'aspects de ce vaste sujet, tels que la coordination des bénévoles, la gestion financière dans les organismes à but non lucratif (OBNL), la gouvernance des fondations donatrices, les changements de forme juridique ou la formation de capital social dans les OBNL.

Ce vaste champ thématique a été rendu possible par une forte dimension interdisciplinaire. Les six premiers collaborateurs regroupaient déjà deux économistes, une juriste, un sociologue et un scientifique de la fonction publique.

Coopérations dans la recherche et la formation continue

La coopération constitue l'un des piliers du fonctionnement du CEPS. Le CEPS travaille systématiquement en partenariat avec des tiers, que ce soit pour la recherche, la formation continue et les activités de transmission de savoir. Dans le cadre de l'European Research Network on Philanthropy, le CEPS a participé à un projet de recherche financé par la Commission européenne pour la promotion des sciences. Par ailleurs, un manuel pour Corporate Foundations est actuellement élaboré avec des collègues de l'Université Erasmus de Rotterdam. Au niveau individuel, les membres de CEPS Research Fellows ont créé un réseau de chercheurs suisses travaillant sur les OBNL et la philanthropie, réseau qui compte actuellement 15 membres. Dans le domaine de la formation continue, le « Cours intensif en gestion des fondations donatrices » a été mis en place en 2012 avec Wise Philanthropy Services et, en 2015, le programme « CAS Global Social Entrepreneurship », en anglais, a été proposé avec la Bookbridge Foundation. Dans le domaine de la transmission de savoirs, une collaboration continue est en place avec SwissFoundations et le Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich. Par ailleurs, le CEPS est partie prenante de la Journée de la Fondation de Bâle et de la série de manifestations « Beste Stiftungsratspraxis ». Le CEPS a également participé au groupe de travail sur la préparation de l'initiative parlementaire de Luginbühl, qui a été adoptée par le parlement l'an dernier.

Une recherche tournée vers l'international

Les travaux scientifiques du CEPS sont axés sur les thèmes de la gouvernance, la gestion financière, l'évaluation de l'impact et les fondations. Depuis 2009, pas moins de 150 publications sont parues, dont 29 dans des revues à comité de lecture. Le CEPS mène ses travaux de recherche selon des méthodes empiriques à la fois qualitatives et quantitatives. Grâce en particulier à la création de sa propre base de données, le centre dispose d'une base solide pour ses recherches dans le secteur non lucratif en Suisse. Parmi les principaux résultats de ces dernières années figurent un modèle de coordination des bénévoles, l'impact de l'orientation des OBNL sur l'investissement, la conception et l'utilisation des évaluations, et un concept de gestion pour le financement des fondations. Ainsi, le CEPS a pu s'impliquer dans le débat scientifique tout en mettant à disposition des connaissances de la pratique. Outre le Rapport sur les fondations en Suisse, cette contribution se fait essentiellement via la série « CEPS Forschung und Praxis » et la copublication de la troisième édition du Swiss Foundation Code.

En outre, un programme de formation complémentaire a été élaboré pour les cadres d'OBNL, en intégrant en continu les derniers résultats de la recherche. Grâce à sa structure modulaire, à l'application cohérente du principe « blended learning » et aux offres récurrentes chaque année, les participants disposent d'une flexibilité optimale pour pouvoir suivre cette formation parallèlement à leur activité professionnelle. A ce jour, plus de 900 participants ont suivi les cursus de formation, auxquels s'ajoutent 1 200 participants à des stages d'une journée et aux manifestations régulières « Philanthropie am Morgen » à Bâle.

Les deux consortiums de fondations de 2008 à 2013 et de 2014 à 2018 ont joué un rôle-clé dans cette évolution positive. Alors qu'initialement le CEPS était financé à 100 % par les contributions des fondations, celles-ci représentent à présent un peu moins de 40 % du budget. Cela a permis au CEPS de se positionner de façon durable en tant qu'institut pluridisciplinaire de l'Université de Bâle.

Perspectives

Fondé il y a dix ans au sein de la plus ancienne université de Suisse, le CEPS est une toute jeune institution, c'est pourquoi nous sommes résolument tournés vers l'avenir. D'une part, le CEPS entend renforcer son engagement dans la communauté scientifique internationale. En 2018 paraîtra un manuel sur les Corporate Foundations, élaboré en collaboration avec nos collègues de l'Université Erasmus de Rotterdam dans le cadre d'un projet de

recherche pluriannuel. Parallèlement à ses publications et partenariats sur divers projets, le CEPS organisera également des conférences à vocation internationale. A l'automne 2018 se tiendra la première « Basel Convention on Philanthropy », qui jette une passerelle entre la science et la pratique. En été 2019 se déroulera la 9e Conférence de l'ERNOP sur le thème « Philanthropy in the spotlights? Resources, reputation and achievements ». L'European Research Network on Philanthropy (ERNOP) a également été fondé en 2008 et compte aujourd'hui 150 membres ; c'est une plateforme importante pour les échanges scientifiques sur le thème de la philanthropie en Europe.

D'autre part, nous ouvrons de nouvelles voies en matière de transmission du savoir. En été 2018, le CEPS lancera un cours en ligne sur le thème « Entrepreneurship in Nonprofits », qui servira d'introduction au cours du certificat révisé « Global Social Entrepreneurship ». Les contenus didactiques seront ainsi accessibles à un public au-delà des frontières suisses. De même, sur la page d'accueil du CEPS, plusieurs outils d'auto-évaluation sont disponibles pour les OBNL afin de les aider à développer leurs compétences de gestion.

En termes de contenu, la recherche du CEPS se concentrera davantage sur le domaine des activités philanthropiques au cours des prochaines années. D'une part, la base de données développée sera utilisée pour mieux comprendre le sens de la philanthropie dans les différents domaines de la société. D'autre part, les développements de la philanthropie au niveau mondial, et en particulier les flux de financement, feront l'objet de recherches et d'analyses.

L'intérêt croissant que porte aujourd'hui l'étude scientifique à la philanthropie et à l'impact investing montre clairement qu'avec la création du CEPS, Swiss Foundations s'est engagée sur la bonne voie pour promouvoir la transparence et le professionnalisme dans le domaine des fondations.

Pour en savoir plus sur le CEPS :

Page d'accueil : www.ceps.unibas.ch

Twitter : #CEPS_Basel

Dix ans d'activités du Centre pour le droit des fondations : bilan et perspectives

Contribution d'auteur du prof. Dr Dominique Jakob

Depuis dix ans, le Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich se penche sur les aspects les plus intéressants du droit national et international des fondations. Avec son réseau, il contribue au développement de la théorie et de la pratique en matière de droit des fondations en Suisse et à l'étranger.

Les fondations jouent depuis longtemps un rôle majeur en Suisse. Si la Suisse est traditionnellement considérée comme le « paradis des fondations » grâce à une législation libérale en la matière et à ses structures politiques et économiques sûres, le secteur des fondations d'utilité publique a néanmoins connu, ces dernières années, un véritable boom qui se traduit par une à deux créations de fondations par jour et des chiffres impressionnants par rapport aux autres pays. A cet égard, le droit des fondations n'est pas en reste : dès 2006, une réforme est entrée en vigueur, qui visait à améliorer les conditions (toujours libérales) encadrant les fondations tout en les adaptant à la société moderne.⁵⁰ Toutefois, cette réforme a fait l'objet de controverses, menées notamment par l'Université de Zurich.⁵¹ Le droit des fondations est certes un thème à faible écho, mais néanmoins très attrayant, car il offre de nombreuses interfaces avec d'autres disciplines dont le développement peut contribuer à façonner la société de l'avenir : ancrée dans le droit de la personnalité du Code civil (CC), la fondation touche au droit des sociétés et au Code des obligations ainsi qu'au droit familial et successoral, en lien étroit avec le droit public de la surveillance et le droit administratif (fédéral ou cantonal). Dans le secteur des fondations de prévoyance professionnelle et de placement, le droit de la prévoyance inscrit dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) est applicable. Par ailleurs, le droit des fondations serait inconcevable sans le droit fiscal, où il intervient à de multiples niveaux (notamment en matière de droit de l'utilité publique, droit des revenus, droits des sociétés, droit des donations et successoral, droit de la valeur ajoutée, droit de compensation et droit fiscal international). De plus, un grand nombre d'affaires liées à des fondations ont un caractère transnational, de sorte que cela pose également des questions de droit privé international et, le cas échéant, de droit européen.

J'ai moi-même publié en 2006 ma thèse de droit comparatif sur la protection des fondations (« *Schutz der Stiftung* ») et obtenu une chaire de professeur à l'Université de Zurich, que j'ai occupée en 2007. A l'époque, le projet avait

déjà prévu de faire connaître à l'extérieur le droit des fondations, une discipline certes très spécifique, mais d'une importance croissante au niveau mondial, et de fonder en Suisse le premier (et unique) Centre pour le droit des fondations. Revenons brièvement sur les principales étapes de ces dix ans d'activités du Centre pour le droit des fondations.

Le concept

Le concept de base était d'ancrer à l'Université de Zurich, dont le rayonnement et la renommée sont internationaux, un pôle de convergence pour toutes les personnes s'intéressant de près ou de loin au droit des fondations. En termes de contenu, l'accent devait être mis sur le droit des fondations des pays germanophones, avec une ouverture sur d'autres dispositifs juridiques (fiduciaires) européens et anglo-américains. Le centre poursuit une approche holistique et aborde le droit des fondations du point de vue tant de l'utilité publique que de la gestion privée du patrimoine et de la planification successorale. D'un point de vue programmatique, le centre avait pour objectif de promouvoir le travail des scientifiques suisses et étrangers, d'enseigner le droit des fondations aux étudiants par le biais de manifestations et de séminaires, et de constituer une plateforme de communication entre la science et la pratique, notamment sous forme de colloques.

Résultat : au cours des dix dernières années, de nombreux donateurs/donatrices, représentants de fondations, cabinets d'avocats, banques, sociétés de fiduciaire, autorités de surveillance, acteurs économiques et, en particulier, politiques, ont débattu ensemble de diverses questions d'actualité dans un cadre foncièrement pluraliste, contribuant ainsi à développer la réflexion en matière de droit des fondations. Le plus réjouissant, c'est qu'il a été possible

d’instaurer un dialogue à la fois ciblé et visionnaire non seulement entre la science et la pratique, mais aussi entre le secteur des fondations d’utilité publique et celui des fondations privées.

Colloques scientifiques

En 2010 s’est tenue la première journée « Zürcher Stiftungsrechtstag », qui a été suivie par trois autres éditions en 2012, 2014 et 2016. Les thèmes qui y sont débattus couvrent les problématiques majeures des fondations, y compris d’un point de vue rétrospectif. La première rencontre intitulée « Perspektiven des Stiftungsrechts in der Schweiz und in Europa » s’est penchée sur les différents modèles de fondation (cofondations, coaffectations, fondations abritantes), a analysé le rôle de la Suisse comme place attrayante pour les fondations d’utilité publique et les activités transnationales des fondations en Europe, et a étudié les possibilités de revitaliser la fondation familiale ou de créer un nouveau véhicule pour la perpétuation du patrimoine d’utilité privée en Suisse.

La deuxième rencontre s’est tenue sur le thème « Stiften und Gestalten » et s’est penchée sur les moyens permettant d’intégrer certaines formes entrepreneuriales innovantes de la philanthropie dans le droit actuel des fondations et de l’utilité publique. En partant du constat que, toute seule, une fondation ne s’impose pas toujours et que les coopérations jouent un rôle croissant, la réflexion a porté sur la conception des contrats de donation, les fondations dépendantes et les accords de coopération. Enfin, le champ de tension entre la perpétuation du patrimoine et les droits des tiers, en particulier le droit réservataire, a été analysé, notamment sous l’angle du droit procédural (d’arbitrage) en lien avec l’« asset protection » internationale et la place financière du Liechtenstein. L’appel à la création d’un « Swiss Giving Pledge » lors de l’exposé d’un entrepreneur a constitué l’un des temps forts de cette rencontre.

La troisième édition du « Zürcher Stiftungsrechtstag » sur le thème « Stiftung und Familie » a mis en lumière différents aspects de la philanthropie familiale, l’avenir de la fondation familiale en Suisse et la structuration intergénérationnelle du patrimoine familial et des entreprises familiales dans l’environnement actuel, notamment en termes de gouvernance et de succession dans les structures nationales et multinationales.

Intitulée « Universum Stiftung », la quatrième rencontre sur le droit des fondations a changé de dimension pour se pencher sur le champ d’application et le champ d’action universels des fondations en termes de contenu et de situation géographique. Cette rencontre a débattu de

l’avenir de la promotion de la science et des universités par les fondations, de la conjugaison des objectifs d’intérêt général et d’intérêt privé des fondations, et du potentiel des fondations mixtes. Le débat a ensuite permis d’analyser le champ d’application toujours plus large de la fondation du fait de l’émergence de nouveaux droits, notamment dans les juridictions fiduciaires traditionnelles.

Le grand moment de ce colloque fut incontestablement l’exposé d’un astrophysicien de renommée mondiale sur l’univers réel – et le rôle que peuvent y jouer les fondations.

Une autre conférence organisée par le centre en collaboration avec l’Europäisches Institut für Rechtspsychologie sur un thème à la fois fondamental et concret : « Stifterwillens als Phänomen zwischen Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft », a également permis d’aborder de nouveaux univers. Tous ces colloques ont vu la participation d’illustres et brillants intervenants nationaux et internationaux, issus des disciplines les plus diverses.

Littérature du droit des fondations

Toute recherche scientifique importante a besoin d’un organe de publication approprié. Il était donc logique de créer notre propre série de publications pour rendre compte des résultats obtenus en collaboration avec le centre pour le droit des fondations. Outre les quatre rapports sur les colloques, cette série a publié diverses contributions (notamment sur les questions de *venture philanthropy*, de fondation de placement, de coopération dans le droit des fondations et de trusts). Outre ces « articles signés », mes collaborateurs et moi-même avons pu rédiger plus d’une centaine de publications juridiques dans neuf pays, dont plus d’une vingtaine sont des ouvrages et des livres indépendants (notamment les onze volumes « Verein – Stiftung – Trust, Entwicklungen » rédigés collectivement pour la série *njus.ch*, qui dresse l’inventaire annuel des domaines juridiques traités par le Centre). En outre, le Rapport sur les fondations en Suisse, dont c’est la huitième édition depuis 2011, témoigne d’une coopération interdisciplinaire au service des thèmes les plus actuels concernant l’attractivité de la Suisse pour les fondations. Enfin, le droit des fondations était l’objet de mon rapport lors de la journée Schweizer Juristentag en 2013, rapport que je présenterai également lors du Deutscher Juristentag 2018.

Conférences, réseau et visibilité internationale

Parallèlement à ses publications, le centre s'est fait connaître grâce à de nombreuses conférences tenues en Suisse et à l'étranger : Londres, Oxford, Florence, Paris, New York, Munich, Hambourg, Berlin, Vienne, Vaduz ne sont que quelques-unes des nombreuses villes où j'ai tenu plus d'une cinquantaine de conférences au nom du Centre pour le droit des fondations et de l'Université de Zurich. Cette activité conférencière a permis de nouer des liens extrêmement enrichissants avec un réseau international, comme en témoignent, entre autres, l'adhésion à l'International Academy of Estate and Trust Law et à l'International Wealth Advisors Forum, ainsi que notre coopération très fructueuse avec certaines institutions étrangères (telles que l'Institut für Stiftungsrecht de la Bucerius Law School, à Hambourg, ou l'Université du Liechtenstein) et associations (p. ex. le Bundesverband Deutscher Stiftungen). En 2017, mon activité de conseil international m'a valu d'être élu Private Client Global Elite. Après avoir dû renoncer à organiser un « Stiftungsrechtstag » en 2018 en raison d'un semestre consacré à la recherche, cette année, le CEPS et SwissFoundations mèneront ensemble une initiative conjointe sur le thème de la surveillance des fondations, ce qui démontre encore une fois la bonne coopération entre ces partenaires.

Perspectives

Le centre a reçu le soutien de diverses institutions au cours des dernières années, ce dont nous les remercions vivement. De nombreux collaborateurs sont passés par l'école du centre et se sont fait par la suite un nom dans les fonctions les plus diverses, en Suisse et à l'étranger. Il est réjouissant non seulement de voir les fruits de notre tra-

vail, mais aussi d'en bénéficier sous la forme d'une collaboration durable. J'espère que l'école du Centre pour le droit des fondations continuera sur cette lancée. Que nous réservent les dix prochaines années ? Espérons qu'au-delà du droit dans toute sa rigueur, nous continuerons à faire de nombreuses rencontres enrichissantes, stimulantes et réjouissantes. En définitive, ces dix dernières années ont été non seulement une réussite pour le Centre pour le droit des fondations, mais aussi et surtout une source de joie et de plaisir ! Je conclurai donc par ces mots : ad multos annos et ad multas copas !

Pour en savoir plus :

www.zentrum-stiftungsrecht.uzh.ch

LA RECHERCHE EN PHILANTHROPIE A LE VENT EN POUPE

Renforcement de la recherche philanthropique dans l'Arc lémanique

Reflet du dynamisme croissant du secteur des fondations en Suisse romande, l'offre académique en matière de philanthropie s'est considérablement étoffée en 2017 dans l'Arc lémanique.

A Genève, le Centre en philanthropie dirigé par le professeur Henry Peter est issu d'un partenariat public-privé réunissant l'Université de Genève et plusieurs fondations genevoises. Il a pour mission d'assurer l'interface entre la pratique et la recherche, de soutenir le développement et le rayonnement international de la place philanthropique genevoise par des séminaires et conférences, et d'éclairer les enjeux de la philanthropie par la recherche fondamentale. En matière d'enseignement, le Centre en philanthropie soutient deux programmes de formation continue: le Cours en gestion des fondations, organisé en collaboration avec le CEPS et Swiss Philanthropy Foundation, et le *Certificate of advanced studies (CAS) in Grantmaking*. Par ailleurs, plusieurs événements et conférences tels que les *Philanthropy Lunch* et les *Philanthropy Series* permettent aux praticiens et aux scientifiques d'échanger autour de thématiques actuelles. En matière de recherche, une nouvelle chaire en philanthropie comportementale sera créée à l'automne 2018.

En septembre 2017, le professeur Peter Vogel a été nommé titulaire de la chaire Debiopharm de philanthropie familiale, créée à l'IMD à Lausanne. Cette chaire vise à développer de meilleures pratiques et à développer des outils pour renforcer l'analyse, les processus décisionnels ainsi que les indicateurs de performance et de gouvernance, afin d'accroître l'impact social et financier de la philanthropie familiale. Par ailleurs, la chaire a pour objectif d'envisager la philanthropie comme un catalyseur pour la transmission de valeurs communes dans l'entreprise et entre les différentes générations familiales. Le professeur Vogel s'intéresse aux tendances de la philanthropie moderne : la croissance des grands donateurs, les stratégies axées sur l'impact, la convergence des acteurs, la démocratisation du don et l'utilisation du capital.

Les professeurs Peter Vogel et Henry Peter interviendront lors du Forum des Fondations qui se tiendra le 2 octobre 2018 à l'IMD à Lausanne.

Développements au niveau européen

En 2014, des chercheurs anglais ont réalisé une étude à grande échelle visant à faire le point sur la formation universitaire en philanthropie en Europe.⁵² Le résultat est intéressant à deux égards. D'une part, il est heureux de

voir que de nombreuses universités offrent un enseignement en philanthropie, d'autre part, cet enseignement n'est en général pas très développé. Ainsi, seules quelques universités en Angleterre proposent un cursus diplômant dans cette discipline.

Les résultats de cette étude peuvent être mis en parallèle avec le niveau de développement en Europe de la recherche et de l'enseignement en philanthropie. Depuis 2006, des chaires spécifiques et des centres de recherche ont vu le jour dans de nombreux pays. Auparavant, seuls quelques chercheurs isolés se consacraient à cette discipline dans le cadre de programmes de recherche plus vastes portant sur le non-profit management, l'administration publique ou le comportement prosocial. En même temps, la plupart des instituts de recherche sont majoritairement financés par des fonds externes provenant de tiers, ce qui limite les orientations à long terme et les opportunités de croissance. Du point de vue universitaire, la philanthropie ne fait donc pas encore partie des disciplines de base.

Fondé en 2008, l'European Research Network (ERNOP) compte aujourd'hui quelque 150 membres et joue un rôle important dans le développement de la recherche. Dès le départ, l'un des objectifs de l'ERNOP était de faire pression pour la recherche philanthropique au niveau européen et de créer des réseaux de recherche entre ses membres. A titre d'exemple, ces deux objectifs ont été conjugués avec succès pour l'étude EUFORI, dans laquelle 29 membres de l'ERNOP ont travaillé ensemble dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne. Par ailleurs, une conférence scientifique est organisée tous les deux ans. S'il n'y avait que vingt ou trente participants au début, leur nombre est actuellement supérieur à 150. Chacune de ces conférences contribue également à rendre la philanthropie plus visible en tant que sujet de recherche dans les différentes universités hôtes.

En novembre 2018, une deuxième réunion des responsables de centres de recherche philanthropique aura lieu à l'Ecole supérieure des sciences économiques (ESSEC) de Paris. L'objectif est d'échanger des expériences sur le développement des cursus d'enseignement, des programmes de recherche et des contacts professionnels. Cette collaboration est importante pour faire progresser efficacement le développement malgré des ressources limitées et, en fin de compte, pour établir durablement la philanthropie comme un domaine de recherche universitaire. A cet égard, les impulsions et les demandes venant du terrain contribuent à mettre en évidence la pertinence sociale de cette discipline.